



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 11625

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Selon ce rapport, « l'action de valorisation des langues de France est dans une phase de consolidation des acquis » et « l'élaboration d'une politique de pluralisme linguistique interne passe par le soutien maintenu aux points d'appui » et cite précisément le Centre interrégional de développement de l'occitan et ne donne aucune précision pour les actions notamment en faveur de la langue bretonne, du gallo, de l'alsacien, du basque, du catalan, ou du provençal. Il lui demande de détailler, pour chaque langue régionale de France, la liste des points d'appui reconnus et les actions effectivement soutenues en 2011 et 2012.

## Texte de la réponse

L'expression de « points d'appui », utilisée dans le Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, n'a pas de caractère officiel. Il s'agit d'organismes de développement linguistique, associations ou établissements publics, qui concourent à la politique de pluralisme linguistique préconisée par le ministère de la culture et de la communication. On peut considérer comme points d'appui les institutions suivantes : pour le breton, l'Office public de la langue bretonne, financé par l'État à hauteur de 152 500 € en 2011 et 143 350 € en 2012 pour l'ensemble des activités d'observation, de socialisation et de promotion de la langue ; pour le basque, l'Office public de la langue basque, sur les mêmes objectifs : 206 667 € en 2011 et 2012 ; pour l'occitan, le Centre interrégional de développement de l'occitan (CIRDOC), à Béziers, pour des actions de conservation des fonds documentaires (3 500 € en 2011) et en direction de la jeunesse (5 000 € en 2012), l'Institut occitan de Pau pour son programme d'ethnomusicologie et ses services d'ingénierie au service de la langue (30 000 € en 2011 et en 2012), l'Institut d'études occitanes « central », à Toulouse, pour les actions de valorisation linguistique à caractère interrégional (10 000 € en 2011 et 12 000 € en 2012) ; pour l'alsacien, le théâtre de la Choucrouterie à Strasbourg, qui a reçu 12 000 € en 2011 et en 2012, au titre de l'aide à la création théâtrale. En ce qui concerne les langues d'Outre-mer, le ministère de la culture et de la communication a versé 82 000 € en 2011 et 89 000 € en 2012 pour l'ensemble des activités regroupées sous l'appellation de « pôle linguistique » en préfiguration en Guyane : ces activités visent, autour des États généraux du multilinguisme dans les Outre-mers tenus en décembre 2011 à Cayenne, à la promotion des langues concernées. Par ailleurs, l'Académie des langues kanak a reçu 43 000 € en 2011, et 10 000 € en 2012, par suite du transfert de compétences aux collectivités territoriales. Dans le domaine des langues « non-territoriales », la Maison de la culture yiddish a bénéficié de 5 000 € ces deux dernières années.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11625

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 novembre 2012](#), page 6884

**Réponse publiée au JO le** : [5 février 2013](#), page 1322